



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation : mardi 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Étaient présents :

M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Mohamed AMARA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Laurent JUBIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Étai(en)t excusé(es) :

M. François BAYROU, Mme Fabienne CARA, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Marie SALESSÉS, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 24 Jeux Paralympiques 2024 : signature d'une convention avec le GIP-DSU

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Labellisée Terre de Jeux et Centre de Préparation aux Jeux, la Ville de Pau a un accès privilégié à la billetterie des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour des projets sociaux et de communication publique. La constitution de cette billetterie territoriale est une première dans l'histoire des Jeux.

Le GIP/DSU de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) souhaitait bénéficier de cette opportunité pour le compte de la Cité de l'Emploi et acheter des billets pour les Jeux Paralympiques à destination des publics prioritaires inscrits dans le programme Pau'lympique vers l'Emploi.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, un groupe de 10 personnes issues des quartiers prioritaires et demandeurs d'emploi, a été constitué et suit un parcours de développement de leurs compétences sur les métiers en lien avec les Jeux Olympiques et au travers des événements sportifs organisés par la collectivité. Pour clôturer ce parcours, il leur est proposé d'organiser un événement autour du sport et de l'olympisme à destination des jeunes des quartiers prioritaires et à l'occasion du passage de la Flamme Olympique à Pau, le 20 mai 2024.

Pour valoriser leur travail et leur implication, il est proposé à ce groupe d'assister à des compétitions des Jeux Paralympiques de Paris 2024 qui se déroulent du 28 août au 8 septembre (projet incluant billets d'entrée, transports, restauration et hébergement). Ainsi, l'équipe Cité de l'Emploi propose un déplacement sur deux jours avec 1 nuitée pour 10 bénéficiaires les 4 et 5 septembre 2024.

Les disciplines retenues sont les suivantes :

- Basket fauteuil : ¼ de finale (2 matchs) - Arena Bercy = 12 places à 55 €
- Para Judo : ¼ et ½ finales - Arena Champs de Mars = 12 places à 40 €
- Para Tir à l'Arc : Epreuves à médaille - Arena des Invalides = 12 places à 25 €

La Ville de Pau a donc avancé cette somme au GIP-DSU. Par décision du 21 décembre 2023, le conseil d'administration du GIP-DSU a approuvé le budget de 1 440 € pour l'achat de billetterie et a validé le remboursement à la Ville de Pau. La convention ci-annexée encadre les modalités de cette opération.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 8 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention ci-annexée entre la Ville de Pau et le GIP-DSU pour l'acquisition de billetterie pour les Jeux Paralympiques 2024 dans le cadre de l'opération susvisée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;**
- 3. Décider de faire recette de la somme de 1 440 € versée par le GIP-DSU au budget général 2024, chapitre 74 - fonction 3263 - article 7478.**

Ne prennent pas part au vote : Mme Josy POUEYTO, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Marie-Laure MESTELAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU